

Date de séance : 24 avril 2026
Date de convocation : 10 mars 2026
Date d'affichage : 10 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Suffrages exprimés : 28

L'an deux mille vingt-six,
Le 24 avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes, Tinaïck HELARY, Néné DIARRA, Chritine PRÉAUD, Djamila YAKIL, Annie CHARPENTIER (arrivée à 20 heures 03), Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Nicolas LOISON, Pascal ZANDOTTI, Jean LEMAIRE,

Procurations : Mme Mélanie FAIVRE à M. Yann PERRON
Mme Marie LATORRE à Mme Angélique SUTLMULLER
Mme Marie-José DE CARVALHO à M. Jackie SCHINZEL
Mme Emma LORY à Mme Tinaïck HELARY
M. Matthieu DASSÉ à M. Rhamid HACHEMI
M. Baptiste DEROUALLIERE à M. Pascal ZANDOTTI
M. Cédric BARTH à Mme Néné DIARRA
M. Jean-François MARIANI à M. Jean LEMAIRE
M. Alexandre KARAA à Mme DARLAVOIX

Absent : M. Sébastien COUVET

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Tinaïck HELARY

N°2637

Objet : Droit à la formation des élus municipaux

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-12 à L.2123-16 relatifs au droit à la formation des élus municipaux ;

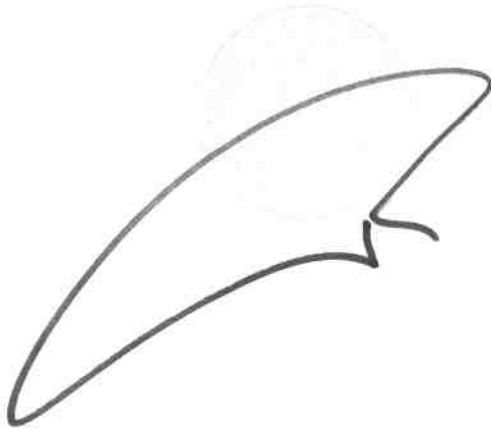
CONSIDERANT que, pour les accompagner dans l'exercice de leur fonction électorale, les élus ont droit à des formations délivrées par des organismes agréés

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'Unanimité,

- 1) **INSTAURE** les conditions nécessaires à l'application du droit à la formation des élus au sein de la commune
- 2) **PREND EN CHARGE** les frais afférents (frais pédagogiques, déplacements, hébergement le cas échéant...)
- 3) **INSCRIT** au budget de la Ville les crédits ouverts à cet effet
- 4) **ANNEXE** chaque année au compte financier unique de la ville, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 24/04/2026
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yann Perron', written over a faint circular official stamp.

Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Tinaïck HELARY

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Tinaïck Helary', written over a faint circular official stamp.